

«NOM» «PRENOM»
«LOCALISATION»
«IMMEUBLE»
«ADRESSE»
«VILLE»

Sallanches, le 17 janvier 2025

Objet : Remplacement du compteur électrique.

Adresse : «n», «type_de_voie» «voie»

Madame, Monsieur,

La Régie Gaz Electricité de Sallanches, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, va continuer de procéder au remplacement des compteurs électriques. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public d'électricité et apporte de nouveaux services aux particuliers, entreprises et collectivités.

Le changement du compteur prévu par l'article L341-4 du Code de l'Energie, est gratuit et n'entraîne aucune modification des termes de votre contrat avec votre fournisseur d'électricité.

Cette opération sera effectuée par un technicien de la Régie Gaz Electricité de Sallanches et nécessitera une coupure momentanée de votre alimentation d'une durée de 30 minutes en moyenne.

Dans le cas où **votre compteur est accessible**, le technicien vous préviendra de son intervention lors de son passage. Si vous êtes absent de votre logement, il procédera à son changement et vous laissera la notice d'information dans votre boîte aux lettres.

Dans le cas où **votre compteur est inaccessible**, vous recevrez un courrier qui vous expliquera les modalités de prise de rendez-vous. Cet envoi se fera par secteur de déploiement au cours de l'année 2025.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous opposer au remplacement du compteur. Cependant, nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2024, toute relève à pied est facturable au client 51,00€ HT, en application de la délibération de la Commission de Régulation n°2022-82 du 17 mars 2022.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur
FG. JURET



PS : Dans le cas où l'échange a déjà été effectué, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.